

Bonjour à tous

Par **Portalys**, le **25/10/2016** à **07:54**

Bonjour à tous,

Je suis étudiant en L1 à Jean-Moulin Lyon 3 (redoublement). Je pense arrêter mes études universitaires pour emprunter une voie d'avantage professionnalisante, toujours dans le domaine du droit. Je reste néanmoins très attiré par cette discipline. J'ai exposé mon problème dans le forum "orientation". N'hésitez pas à intervenir dessus pour m'éclairer.

Par **LouisDD**, le **25/10/2016** à **08:43**

Bonjour et bienvenue !

Je suis sûr que la communauté se fera une joie de partager infos témoignages et opinions sur votre sujet !

Bonne journée et encore bienvenue

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/10/2016** à **10:12**

Bonjour

Je vous souhaite la bienvenue, et espère que l'un de nos membres répondra à vos interrogations

Par **Carole Jean**, le **25/10/2016** à **15:28**

Bonjour,

ça reste assez flou comme explication.

Le domaine du droit est large, il y en a dans beaucoup d'emplois, de secteurs. Que voulez-vous faire dans le droit?

Par **Portalys**, le **25/10/2016** à **15:42**

Je suis intéressé par le notariat mais je ne souhaite pas emprunter la voie universitaire. En effet, j'ai peur d'échouer, de perdre du temps, de l'argent et de la motivation... Voilà pourquoi j'ai envie de me diriger vers un BTS, qui me permettra ensuite de poursuivre en licence pro et en IMN. Je ne souhaite pas devenir notaire mais clerc de notaire, bien qu'un clerc puisse prétendre à devenir notaire au bout de 9 ans d'activité professionnelle.

Par **bea31**, le **25/10/2016** à **21:06**

Bonjour,

Déjà bienvenue. Ensuite, par rapport à ce que vous indiquez il y a un point où j'émet un doute.

Je ne suis pas sûre qu'au bout de 9 ans le clerc puisse encore devenir notaire (à confirmer par Olivier). Ceci existait à l'époque de la formation de 1er clerc mais il me semble que la passerelle et l'équivalence de durée a disparue vers 2010/2012.

Ayant vaguement suivi les news de la loi Macron il me semble qu'il était question aussi d'un projet pour permettre aux clercs d'évoluer sur notaire donc l'histoire des 9 ans pourrait peut être encore fonctionner (?).

Actuellement pour devenir notaire il faut faire un M2 (avant le M1 suffisait pour passer le concours).

Si vous voulez vraiment passer par la voie pro, si on vous permet d'aller en master pro après votre licence, dites oui. Vous êtes jeune, pressé de bosser mais en cursus pro vous êtes rémunéré. Donc vous ne perdrez pas d'argent en master et en plus la boîte vous financera votre alternance.

Bon courage.

Par **Portalys**, le **26/10/2016** à **01:27**

Je vous remercie de votre réponse détaillée. Je lis sur internet que l'on peut effectivement prétendre devenir notaire au bout de 9 ans d'activité comme clerc... Mais je ne suis pas spécialement intéressé, j'ai d'ailleurs conscience que l'examen est difficile et qu'il faut acheter une charge notariale... Beaucoup de contraintes quand on n'a pas la chance d'avoir un parent dans le milieu. Clerc de notaire me suffirait amplement. Concernant l'après licence pro, je crois qu'il faut aller dans un IMN, on ne peut pas accéder au master directement (c'est rare)..

Par **bea31**, le **26/10/2016** à **11:38**

Hello

Contrairement à avant où il fallait emprunter, il y a une autre voie le concours d'office.

<http://www.cnepn.fr/PublicCnepn/CNEPN-OfficesCrees.aspx>

Vous pouvez être notaire assistant sans avoir un parent dans le milieu. Une de mes ex collègues était notaire assistant. Donc pas besoin d'acheter de charge vous êtes salarié ET notaire et vous avez un niveau plus élevé qu'un clerc.

Par **Portalys**, le **26/10/2016** à **11:40**

J'ignorais ! Pensez-vous qu'un parcours de type BTS+licence pro+IMN puisse servir à préparer ce concours ?

Par **bea31**, le **26/10/2016** à **11:41**

Après bien sûr si vous avez un concours d'office vous devez avoir un local donc des fonds mais c'est moins ruineux qu'une association et il s'agit d'une création donc c'est à vous de vous faire votre clientèle. Je connais une notaire qui l'a fait son mari faisait la compta.

Moi je vous conseille d'aller jusqu'au master 2. Même si vous ne voulez pas devenir notaire le M2 est la base en droit et beaucoup de gens dans le notariat ont un diplôme de notaire et sont sur un poste de clerc donc si vous êtes trop bas peut être que vous serez juste assistant d'où ma suggestion de poussez jusqu'au niveau le plus haut. Ne vous arrêtez pas trop vite.

Par **bea31**, le **26/10/2016** à **11:42**

Pour préparer ce concours il faut un diplôme de notaire

Comme le dit le lien le concours d'office est accessible à tous les diplômés notaires.

Par **Portalys**, le **26/10/2016** à **11:44**

Autant pour moi, j'avais mal lu. Je ne souhaite pas aller jusqu'au M2 car j'ai envie d'arrêter la fac. La réussite à l'université n'est jamais certaine, je n'ai pas envie de perdre du temps et de l'argent inutilement...

Par **lemona23**, le **22/01/2017** à **16:26**

La réussite professionnelle n'est pas assurée et n'est jamais certaine non plus. Les problèmes de confiance en soi, intellectuellement etc il faut les résoudre avant de travailler. Surtout dans le domaine juridique. Je trouverais ça dommage d'abandonner par peur de l'échec...

Par **LouisDD**, le **22/01/2017** à **21:29**

Salut

Lemona23 j'ai dû supprimer un de vos messages postés en double ! ^^
Sinon commentaire un peu tardif, en espérant que ça lui porte conseil !

Bonne soirée